

Questions orales

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas quand je me prononcerai sur cette question, car je n'ai encore pris aucune décision définitive. J'ai dit au député que je reprendrai la question au cours d'une réunion au début de janvier, au cours de laquelle je dois m'entretenir avec certains dirigeants des secteurs des transports et de la manutention des céréales. Fort vraisemblablement, je ne me prononcerai pas définitivement avant cette date.

* * *

LES DOUANES

LES FUTURS LOCAUX DE L'ÉCOLE DE FORMATION À OTTAWA

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question vise plusieurs ministères, mais elle s'adresse essentiellement au ministre du Revenu national et au ministre d'État chargé des petites entreprises ainsi qu'au ministre des Travaux publics.

Le gouvernement a-t-il l'intention de déménager l'école de formation des agents de douane dans les locaux qui ont été libérés par les gardes-côtes, chemin Walkley? Le ministre du Revenu national a reçu du ministre des Travaux publics un avis d'expulsion le priant de quitter les locaux de l'édifice Daly avant la fin de décembre. D'ici neuf ou dix mois, doit-on encore transférer l'école à Rigaud, au Québec, dans le cadre du programme de décentralisation qui doit coûter quelque 10 millions de dollars? Le ministre sait très bien pourtant que le personnel ne veut pas quitter Ottawa et que les locaux du chemin Walkley répondent parfaitement aux desseins de ce ministère et sont assez grands?

L'hon. A. C. Abbott (ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain d'avoir bien saisi tous les détails de la question du député.

Des voix: Oh, oh!

M. Abbott: Mais je sais à coup sûr . . .

M. Hnatyshyn: Soyez méchant.

M. Abbott: . . . que l'école sera déménagée.

Des voix: Oh, oh!

M. Abbott: Je crois savoir qu'elle sera déménagée à Rigaud. Je m'en tiendrai à cela, au lieu de tenter de répondre à d'autres propos insolents venant de ce côté.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre pourrait tenir compte d'une de ces notes de services claires et concises et non pas seulement à ses dossiers, ce qui serait avantageux pour tous ceux d'entre nous à la Chambre qui s'intéressent au programme de compression budgétaire du gouvernement. Cela devrait faire économiser 10 millions de dollars pour l'année qui vient.

[M. Murta.]

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir obtenir ces renseignements à mon bureau avant qu'ils ne me soient volés par un député d'en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: C'est méchant ce que vous dites!

* * *

[Français]

LES PÊCHES

ON DEMANDE D'INDIQUER LE BIEN-FONDÉ DE L'EXPRESSION «MINISTÈRE DES PÊCHERIES ET OCÉANS»

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre dont le titre figure toujours au compte rendu officiel des *Débats* et ailleurs dans les termes suivants: ministre des Pêches et de l'Environnement.

Le 30 novembre dernier, un communiqué de presse émanant de son ministère utilisait une terminologie jusqu'à ce jour peu connue, c'est-à-dire le ministère des Pêcheries et Océans.

Le ministre est-il disposé à faire part à la Chambre du raisonnement qui pourrait justifier cette expression et une explication du bien-fondé juridique de cette terminologie?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur le président, je ne connais pas exactement les conséquences juridiques de la question de l'honorable député. Je devrai évidemment me renseigner. On m'a dit qu'il n'y avait pas d'objection à ce que, d'une façon non officielle, un titre soit utilisé plutôt qu'un autre.

Je dois dire que si l'honorable député se reporte à la première lecture du projet de loi qui divisait le ministère de l'Environnement, il verra que l'intention était justement d'accorder ce titre au nouveau ministère, soit des «Pêches et des Océans». D'ailleurs c'est pour signaler l'autonomie réelle, sinon dans le texte légal encore officiel, du ministre responsable de l'environnement et de moi-même et pour indiquer cette séparation entre les deux, que les deux titres sont utilisés.

Je dois dire que le bill créant le nouveau ministère est passé ces jours derniers au comité de législation du conseil des ministres, et j'espère que mon collègue le déposera d'ici quelques jours.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE SI UNE DÉCISION A ÉTÉ PRISE AU SUJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Albert Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire poser ma question à l'honorable ministre des Transports.

Dans le but d'éviter une autre réduction substantielle, et peut-être la disparition totale du service de transport aérien aux Îles-de-la-Madeleine par le transporteur Eastern Provincial Airways, le ministre peut-il dire si une décision a été prise ou le sera bientôt quant à la demande de subvention pour ce transport de la part de la société Eastern Provincial Airways pour le prochain exercice financier?